

Compte rendu du conseil municipal du 31 Aout 2021

La séance commence à 21h05

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Louisa IKHLEF, Aurélie GEORGES, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Olivier LEGROS, Nicolas MALO, Didier MAURY, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE, Rose-Marie MAGNIER.

1 – Désignation du secrétaire de séance :

Madame Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

A l'ouverture du conseil, Madame FALQUE informe les membres que Laurent HANNEZO, 1^{er} adjoint, a démissionné de ses fonctions d'élus pour raisons personnelles. Cette demande a été acceptée par la Madame la Sous-Préfète de Lunéville, en date du 26 août.

Il n'est pas nécessaire de refaire des élections municipales. Le Conseil municipal peut décider de supprimer le poste d'adjoint, l'ordre du tableau serait affecté automatiquement. Ou élire un nouvel adjoint par vote du conseil municipal sous quinzaine.

2 - Modification des statuts pour la représentativité de la commune de Brouville au SIVOM :

Rose-Marie FALQUE informe que la commune de Brouville réintègre le SIVOM (Syndicat Intercommunal à vocation multiples des Vallées du Cristal) à compter du 1^{er} septembre 2021.

Ainsi la représentativité évolue et sera la suivante :

BACCARAT : 5 Titulaires,

AZERAILLES : 1 Titulaire (Rose-Marie FALQUE) et 1 Suppléant (Justine GARNIER),

DENEUVRE : 1 Titulaire et 1 Suppléant,

MERVILLER : 1 Titulaire et 1 Suppléant,

FONTENOY-LA-JOUTE : 1 Titulaire et 1 Suppléant,

GLONVILLE : 1 Titulaire et 1 Suppléant,

GELACOURT : 1 Titulaire et 1 Suppléant,

BROUVILLE : 1 Titulaire et 1 Suppléant.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la modification des statuts pour la représentativité de la commune de BROUVILLE au SIVOM.

3 - Choix de la banque pour l'offre de prêt dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de la Mairie :

Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la mairie, il convient de faire un emprunt de 250 000€ sur 20 ans ainsi qu'un prêt relais de 100 000 € pour le préfinancement du FCTVA.

Des simulations ont été demandées et 5 propositions financières nous sont parvenues.

Après études des dossiers de crédit, le choix se porte sur l'offre de la Banque Postale aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 250 000€

Durée du prêt : 20 ans

Taux d'intérêt : taux fixe de 0.75%

Echéances : périodicité trimestrielle a échéances constantes

Le prêt relais (dans l'attente du remboursement de la TVA) :

Montant du prêt : 100 000€

Taux d'intérêt : taux fixe de 0.52%

Echéances : paiement des intérêts trimestriels et remboursement du capital in fine

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le choix de la Banque postale pour les offres de prêt dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de la Mairie et autorise le maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrit ci-dessus.

4 - Achat de bois déperissant par Benoit LECOMTE :

Jean-Claude ROUBAUD indique que du bois, coupé dans les parcelles C G E 16 et 22 l'hiver dernier, doit être vendu.

Benoit LECOMTE propose de les acheter :

- Bois énergie et billons déperissant au prix de 5€ HT par m3,
- Bois d'industrie ou bois de chauffage au prix de 8 € HT par m3.

Les quantités seront calculées au moment de l'enlèvement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la vente de bois déperissant des parcelles 16 et 22 à Benoit LECOMTE aux prix indiqués ci-dessus.

5 - Travaux sur la parcelle 14 :

Jean-Claude ROUBAUD informe les membres du conseil que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur la parcelle 14.

Afin de privilégier la pousse des semis de chênes, il convient de faire un dégagement pour leur régénération naturelle. Ces travaux sont urgents car ils doivent intervenir avant la chute des feuilles. Il convient d'accepter le devis établi par la société ETF DIEUDONNE à 980.10€ HT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis établi par la société ETF DIEUDONNE au prix indiqué ci-dessus.

6 - Questions diverses :

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Effectifs de l'école à la rentrée 2021/2022 :

- Mme ANDRE et Mme HELLE : 10 PS et 10 MS
 - Mme GOUDOT et Mme HELLE : 12 MS et 9PS
 - Mme MAURICE : 15 CP et 8 CE1
 - Mme JAMBEAU : 11 CE1 et 13 CE2
 - Mme HOUDAYER et Mme BULTE : 12 CM1 et 11 CM2
- Assistés par 5 AVS et 2 ATSEM

- Chaudière Presbytère : Nous avons délibéré le 18 juin dernier sur la base du devis de l'entreprise Vagner et avons demandé une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR. Un 2^{ème} devis a été demandé à l'entreprise VOURIOT. Celui-ci étant d'un montant supérieur, nous conservons l'offre de l'entreprise VAGNER relatif à la délibération du 18/06/2021. Auquel il faut ajouter l'enlèvement des cheminées par la société IRLINGER pour un montant de 1920,86 € HT. La subvention attendue est de 2 244€.

- Lotissement de la Croisette : Madame le Maire propose de demander la réalisation d'un panneau pour annoncer la vente de parcelles à Azerailles visible de la Voie rapide.

- Proposition d'un Food truck « Tout feu Tout flamm's » pour venir sur Azerailles. Ok pour le principe plutôt le mercredi.

- Vidéo-protection : nous enclenchons le projet de pose de caméra dans le village, en coordination avec le référent sureté de la Gendarmerie Nationale. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50% par la Région Grand Est.

- Repas des anciens : la date retenue est le 27 novembre 2021 sous réserve de la situation sanitaire.

- Le changement de la pompe du château d'eau est prévu le 22/23 septembre 2021 et mise en place du surpresseur courant octobre/ novembre 2021.

- Madame le Maire informe que plusieurs jeunes de la commune, ont commis le lundi 30 aout, plusieurs dégradations. Tout d'abord au niveau du crépi de la salle Jeanne d' Arc, arraché et jeté sur la route, et sur la fontaine située à proximité. Les dégradations se sont poursuivies par le jet de bouteilles cassées sur la toiture de la sacristie et sur la route et enfin par la destruction de carreaux dans le local situé sur le terrain adjacent à l'église, terrain propriété du diocèse. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie Nationale.

Levé de séance 22h55